

Article 19.—Dans le cas où aucune personne ou **Le Maître du**
 personnes à bord de tel vaisseau persisterait à **Havre pour-**
 résister et à ne pas vouloir obéir à l'ordre qu'aurait **ra déplacer**
 donné le maître du havre de changer tel vaisseau **tout vaisseau**
 de place, en vertu des pouvoirs qui lui sont **qui résistera**
 conférés par la section précédente, soit que cette **à ses ordres.**
 résistance soit active ou passive, il sera permis au
 maître du havre de prendre possession de tel
 vaisseau et de le changer de place ; et il aura
 aussi le pouvoir d'employer à cette fin un nombre
 suffisant d'hommes aux dépens du maître, pro-
 priétaire ou personne en charge de tel vaisseau
 pour l'aider à mettre en force tel changement de
 place, et il aura le droit d'amarrer, mouiller
 ou attacher tel vaisseau à telle autre place qu'il
 lui paraîtra convenable.

Article 20.—Aucuns trains de bois, radeaux, fonds **Trains de bois**
 de cage ou bois flottants ne seront ou resteront **etc. sous le**
 mouillés ou attachés à aucun quai ou à aucune **contrôle ex-**
 partie de la grève, dans le dit havre, sans la per- **clusif du Mai-**
 mission expresse du maître du havre ; et indépen- **tre du Havre.**
 damment de la pénalité ci-après imposée, le
 maître du havre aura le pouvoir, sans donner
 avis à qui que ce soit, de couper, l'amarre et
 mettre en dérive tous trains de bois, radeaux,
 fonds de cage ou bois flottants qui auront été
 attachés ou amarrés sans permission et tous trains
 de bois, radeaux, fonds de cage ou bois flottants
 ainsi envoyés en dérive seront et continueront
 d'être aux risque et péril des propriétaires d'iceux
 respectivement. Et aucuns trains de bois, radeaux,
 fonds de cage ou bois flottants n'occuperont, sous
 quelque prétexte que ce soit, une place dans le dit
 havre au dessus du quai Victoria ou ne mouille-
 ront dans le chenal dans les limites du dit havre.

Article 21.—Aucune haussière ou amarre ne **Comment**
 sera mise à travers aucune partie du havre, à **seront atta-**
 chées les